



PREFECTURE DE LA CHARENTE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SARL DISTILLERIE DE FONTRONDE

AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION DU PUBLIC
COMMUNE DE BOURG-CHARENTE

En exécution des dispositions des articles L511-1, L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-30 du code de l'environnement, il est prescrit par arrêté préfectoral du 20 novembre 2018, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL DISTILLERIE DE FONTRONDE, représentée par M. Jérôme GUIONNET, gérant, concernant l'extension de son installation de distillation située 8 route de Cognac à BOURG-CHARENTE.

La consultation du public, d'une durée de 4 semaines, sera ouverte du mercredi 12 décembre 2018 à 13h30 au mercredi 16 janvier 2019, 17h00.

Le dossier de demande d'enregistrement sera mis à la disposition du public à la mairie de BOURG-CHARENTE, aux heures et jours habituels d'ouverture, les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h00 ainsi que sur le site de la Préfecture de la Charente pendant la durée de consultation (www.charente.gouv.fr - rubrique Politiques publiques – Environnement/DUP ICPE IOTA).

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de BOURG-CHARENTE ou les adresser soit par voie postale à la Sous-Préfecture de COGNAC – Pôle Collectivités et Aménagement du territoire – rue Jean Taransaud – CS 90259 - 16112 COGNAC CEDEX, soit par voie électronique (pref-observations-ep-bourg@charente.gouv.fr). Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure, la préfète de la Charente, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L512-7 ou d'un arrêté préfectoral de refus.

P/ LA PREFETE et par délégation
P/ la Sous-Prefète
Le Secrétaire Général

Pierre-Yves ARGAT